



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

SNCF

Question écrite n° 128496

Texte de la question

M. Alain Marleix attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé des transports, sur l'ouverture des archives de la Seconde Guerre mondiale de la SNCF. La SNCF a annoncé, vendredi 3 février 2012, avoir déposé une copie de la totalité de ses archives numérisées de la période 1939-1945 dans trois centres de recherches et de témoignages sur la *shoah*, une nouvelle étape de sa politique de transparence sur la déportation des juifs. Cette démarche est sans doute très importante dans la reconnaissance des responsabilités de cette entreprise qui fut, comme l'a lui-même reconnu le président de la SNCF, le 25 janvier 2011, "un rouage de la machine nazie d'extermination". Il n'en demeure pas moins qu'au-delà de cette responsabilité évidente de la SNCF, il ne faut pas oublier le rôle et la détermination affichée par bon nombre de cheminots, durant ces très douloureuses années, pour lutter contre l'occupant et l'opresseur. Ils ont été en effet nombreux, tant dans le cadre de leur travail journalier que "dans l'ombre" au sein de la Résistance, à se battre, au péril de leur vie, pour leur pays et souvent à porter secours aux malheureux subissant la cruauté nazie. Les nombreuses plaques apposées dans les gares françaises sont là pour rappeler le sacrifice de ces cheminots. Il lui demande de lui préciser le rôle joué, en cette période sombre de notre histoire, par les cheminots et de lui donner le chiffre exact de ceux qui ont péri victimes de l'occupant nazi.

Texte de la réponse

L'exemple de courage et de civisme qu'ont incarné au cours de la seconde guerre mondiale tous ceux qui ont résisté est un élément fondateur de la mémoire nationale. C'est notre exigence politique de perpétuer le souvenir du sacrifice de ces femmes et de ces hommes. La connaissance de l'histoire de notre pays pendant cette période sombre gagnerait néanmoins à être approfondie. Au titre de sa politique de transparence, la SNCF va faciliter le travail des chercheurs et des historiens. Seront ainsi rendus accessibles des documents, liés à l'histoire de notre pays et à la vie de l'entreprise, qui permettront l'étude de ce patrimoine de mémoire. C'est aux chercheurs et aux historiens qu'il reviendra de répondre à la question posée grâce aux documents d'archives mis à leur disposition par la SNCF.

Données clés

Auteur : [M. Alain Marleix](#)

Circonscription : Cantal (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 128496

Rubrique : Transports ferroviaires

Ministère interrogé : Transports

Ministère attributaire : Transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 février 2012, page 1233

Réponse publiée le : 17 avril 2012, page 3110